

Dans l'angle mort de l'État social

L'archipel du travail domestique rémunéré

DOSSIER

Catherine Charron

PhD, Histoire
Université Laval



IC_Doorbell

La répartition sociale des fonctions de travail, les institutions impliquées et les formes par lesquelles elles se concrétisent sont les produits des rapports sociaux. À travers le temps, certaines activités ont été assignées à l'espace domestique, ou définies comme relevant du privé ou de la famille, et le sont demeurées en raison des rapports de genre, de classe, de race, bref des rapports de pouvoir dans lesquels elles s'inscrivent. Cette perspective résolument sociologique est au cœur d'une recherche doctorale en histoire achevée en 2015, portant sur les figures contemporaines du salariat domestique au Québec, ainsi que sur les dynamiques d'inscription des pratiques domestiques rémunérées dans les parcours de travail des femmes (Charron, 2015).¹ Quelques réflexions issues de cette thèse – mais portant plus spécifiquement sur le rôle de l'État dans cette trame sociohistorique – sont proposées ici.

Quel rôle joue l'État dans l'organisation sociale globale du travail (Glucksmann, 1997)? Ou, pour le dire autrement : Comment l'État contribue-t-il à établir « qui fait quoi », où (dans la famille, dans le secteur public ou commercial) et dans quel contexte (celui d'un échange monétaire, ou de la solidarité familiale, par exemple)? Porter le regard sur l'articulation des sphères d'activité (privée/publique), des systèmes de production (économie marchande et économie domestique), qui ne sont ni autonomes, ni réductibles l'un à l'autre, permet justement d'en appréhender le processus de construction et d'éviter de les réifier. Ainsi, le développement dans les dernières décennies du XX^e siècle de ghettos d'emploi féminins, souvent associés au *care*,² n'est ni seulement le résultat de dynamiques propres au marché du travail, ni simplement un prolongement des assignations de genre ou de la division sexuelle du travail domestique dans la famille. L'action de l'État ne peut être comprise sans considérer conjointement le rôle structurant de l'institution de la

famille patriarcale – qu'on l'envisage sous l'angle des normes de la « bonne mère » (Bloch et Buisson, 1998) ou plus matériellement sous celui de la division du travail domestique dans la famille (Kergoat, 1998; Delphy, 1998) – et l'impact de la nouvelle donne capitaliste et du réalignement néolibéral du marché du travail durant cette période post-fordiste (Noiseux, 2011).

La « féminisation » du salariat qui se dessine dans la seconde moitié du XX^e siècle ne fait pas disparaître la ségrégation sexuelle. Cette période voit plutôt la confirmation et même le développement de nouveaux ghettos d'emploi féminins, particulièrement au bas de l'échelle sociale. Un grand nombre de travailleuses s'inscrivent dans des filières féminines et se concentrent dans les secteurs les plus féminisés : emplois subalternes de bureau, métiers de la santé et de l'enseignement. Les femmes moins scolarisées se retrouvent quant à elles dans le secteur particulièrement précaire des services comme vendeuses, caissières et serveuses. Les services dits « personnels » figurent également dans cette dernière catégorie. Ce portrait est d'une remarquable stabilité depuis les années 1960.

Comment l'État social en plein développement dans la deuxième moitié du XX^e siècle contribue-t-il à façonner les marchés de l'emploi, et donc les rapports sociaux qui se construisent autour du travail domestique, notamment les rapports de genre? Dans cet article, il s'agit d'esquisser, à partir des résultats empiriques de la recherche évoquée plus haut, ce que les récits de vie nous apprennent sur l'effet des politiques publiques relatives à la petite enfance et à la vieillesse sur les pratiques de travail domestique non professionnalisé des femmes.

Économie informelle

La perpétuation, hors du champ d'intervention directe de l'État, d'un système formel et informel de prise en charge de la dépendance, n'est nullement une anomalie apparue au cours du développement de l'État-providence, car ce système de prise en charge en constitue plutôt une dimension structurante : «Ainsi, un des legs des États-providence d'après 1945 est l'existence d'un « État-providence invisible » grâce auquel une aide informelle est fournie par les femmes aux personnes dépendantes, tels les enfants et les personnes âgées. Cet État-providence n'a en aucune manière été éliminé par les taux rapidement croissants de l'activité féminine depuis les années soixante» (Jenson, 2001 : 48-49).

Non seulement l'aide domestique informelle n'a pas disparu dans le Québec contemporain, mais le continuum entre l'entraide et l'emploi s'est vu développé dans un nouveau « secteur » d'emploi, sorte « d'archipel des petits métiers au féminin »,³ qui s'en nourrit et contribue à en assurer le maintien.

Examiner les effets de l'implication tardive et limitée de l'État en matière de services de garde, dans un contexte de pénétration accélérée des mères sur le marché de l'emploi, est un premier angle heuristique pour appréhender cette question. Jusqu'à la fin des années 1990, en matière de politique familiale, l'État n'intervient que sur un mode palliatif et de façon très ciblée : «Les législations et les mesures mises en place depuis 1960 [...] n'ont jamais débouché [...] sur une véritable responsabilisation collective de l'ensemble de la société québécoise envers les enfants pas plus qu'elles ne se sont appuyées sur une remise en cause des relations sociales de sexes qui attribuent aux femmes la charge des êtres dépendants» (Bailargeon, 1996 : 21).

Au tournant des années 1970 au Canada, moins de 5 % des enfants d'âge préscolaire dont la mère occupe un emploi fréquentent une garderie ou une maternelle. Au Québec, au milieu des années 1980, alors que le taux d'emploi des mères de jeunes enfants atteint 50 %, « le réseau [des services de garde] ne répond qu'à 18 % des besoins » (Bilodeau, 1989 : 24). C'est donc dire qu'au cours de cette période historique marquée par une transformation majeure de la place des femmes dans le salariat, une vaste part des pratiques de prise en charge des enfants se déploie dans le registre de l'informalité. Certaines de ces pratiques sont rémunérées, d'autres s'inscrivent dans des relations d'entraide. Quels genres d'aménagement ont donc été réalisés à cet égard dans les dernières décennies par les femmes – dont l'accès au salariat demeure en quelque sorte « contingent » (Maruani, 2003 : 68), de manière subsidiaire à leurs responsabilités familiales –, considérant que jusqu'à la fin du XX^e siècle, une minorité d'enfants fréquentent la garderie au Québec (BSQ, 1999)?

À l'échelle locale, des systèmes d'échanges de services entre femmes (voisines, amies, parentes) se mettent en place, et atténuent les effets d'un marché du travail de plus en plus précaire et contraignant, notamment en raison des horaires atypiques. Comme l'exprimait une participante à notre enquête : «Dans ce temps-là [au début des années 1980] d'abord il n'y avait

même pas de garderie. Mais par contre c'était facile de trouver des gardiennes. [...] Dans notre quartier à nous autres, les mères étaient presque toutes à la maison. Puis elles avaient toutes 2-3 enfants. Puis quand j'avais besoin d'une gardienne, c'était très facile...»

En effet, les récits de vie montrent notamment que les mères « au foyer » ne s'occupent pas seulement de leur propre progéniture, mais participent à un grand nombre d'échanges de services liés à la prise en charge des enfants de leur entourage (dîners, journées pédagogiques, coups de main ponctuels). Ces arrangements informels, au cœur des solidarités féminines familiales (Fougeyrollas-Schwebel, 1996), favorisent le maintien d'une stricte division sexuelle du travail domestique et parental, puisqu'ils reposent sur la disponibilité d'un bassin de « mères au foyer » qui rend possible l'intégration de certaines femmes en emploi. Par ailleurs, le caractère privé des arrangements familiaux qualifiés de « naturels », tout comme les pratiques « d'entraide » communautaire, est soigneusement préservé par l'État, qui se garde bien d'intervenir dans un domaine où, de toute façon, les femmes se sont toujours arrangées entre elles. Même lorsqu'il est rémunéré, le gardiennage ponctuel est considéré comme une marque de « soutien mutuel » et à ce titre n'est pas soumis à la Loi sur les normes du travail (chapitre II, article 3). Ainsi, l'absence de prise en charge publique de la petite enfance crée les conditions de développement d'une économie informelle de la garde des enfants. S'appuyant sur des réseaux féminins d'entraide (filles, grand-mères, tantes, voisines, etc.), ces pratiques renforcent dans les faits les clivages de classe et de genre existants, notamment en regard de l'accès à l'emploi.

«Un exemple frappant de cette convergence entre les politiques publiques et les « forces du marché » dans la construction d'un « secteur » domestique, nourri par une main-d'œuvre ciblée, se trouve du côté de l'aide sociale.»

Canalisation

Les formes d'emploi dans le domaine des soins non professionnalisés et des services à domicile pour les personnes âgées sont également fortement tributaires des modalités variables de prise en charge publique d'un ensemble de fonctions domestiques inhérentes à la gestion de la dépendance, modalités dont l'élaboration repose pour une large part sur les inégalités sociales.

Le Québec dépose sa première politique de soutien à domicile des personnes âgées à la fin des années 1970. Mais dès le milieu des années 1980, dans un contexte de hausse de la demande de services à domicile et de compression des dépenses publiques, on assiste au début d'un transfert progressif des services d'aide domestique donnés par les CLSC vers des « sous-traitants » communautaires ou privés (Aubry, Jetté et Vaillancourt, 2003 : 57-59). Les « aides à domicile », employées d'agences privées ou d'organismes communautaires ou employées de gré à gré, se multiplient devant la demande grandissante d'aide domestique, une pratique de plus en plus rejetée par les CLSC. L'implantation d'un système « d'allocation directe » contribue aussi à une « multiplication des marchés du travail » (Jenson, 2001 : 55) et à un éclatement des formes d'emploi, processus dont l'État est partie prenante.

Un exemple frappant de cette convergence entre les politiques publiques et les « forces du marché » dans la construction d'un « secteur » domestique, nourri par une main-d'œuvre ciblée, se trouve du côté de l'aide sociale.⁴ Au Québec comme ailleurs, les services à domicile dans les années 1980 et 1990 sont vus comme un gisement d'emplois en période de fort chômage. L'État y voit aussi l'occasion de favoriser l'insertion sociale, alors que s'opère une transition dans la philosophie de l'aide sociale, de plus en plus centrée sur la réintégration au marché du travail et « l'employabilité » des personnes. C'est dans ce contexte que sont créés des programmes dits « d'insertion » au marché du travail qui canalisent des femmes prestataires d'aide sociale vers des organismes communautaires d'aide domestique. Très critiqués, ces programmes n'offrent en réalité pas de débouchés professionnels, en plus d'exploiter de façon éhontée le travail des femmes. Dans les années 1980, les programmes EXTRA, par exemple, proposent aux femmes bénéficiaires d'aide sociale d'effectuer un « stage » de neuf mois dans un organisme communautaire. Moyennant une majoration mensuelle de 150 \$

de leur prestation, elles effectuent 20 h de travail ménager par semaine, sans aucune perspective d'emploi à la fin de cette période (Fournier, 2000 : 194). Certains organismes fonctionnent à cette époque exclusivement grâce aux subventions salariales versées pour des travailleuses assistées sociales.

À partir de 1996, le gouvernement du Québec mise sur le secteur de l'« économie sociale » pour créer des emplois dans le secteur domestique. La mise en place d'une exonération financière pour les clients des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) réduit considérablement les coûts individuels des services, cette mesure étant destinée à lutter contre le travail au noir. Très rapidement cependant, l'insuffisance du financement public des EESAD a pour effet de limiter leur capacité à

remplir leurs engagements en matière, d'une part, de qualité des emplois et, d'autre part, d'accessibilité des services aux personnes les plus démunies (CSF, 2006). Ces emplois demeurent massivement féminins et peu rémunérés. Comme l'exprime une participante à la recherche, le transfert de l'aide domestique des CLSC vers les EESAD s'est clairement traduit par une détérioration des emplois :

«[Je] faisais du ménage [à domicile] pour le CLSC en 1990-1991... des fois je donnais un bain, ça arrivait, ou un bain de pieds... bon, des petits soins comme ça. [...] Je gagnais 13,50 \$ de l'heure avec tout mon transport payé, c'est-à-dire ma passe d'autobus complète. [...] Là [en 2010] je gagne 10,25 \$ de l'heure, j'ai la moitié de mon transport payé... [seulement] quand je travaille mes 15 heures... en bas de 15 heures



mak maeđer pexels

«Le désengagement de l'État dans les services publics, même s'il s'accompagne de la mise en place de différentes structures destinées à formaliser certaines niches d'emplois domestiques, contribue à la perpétuation parallèle d'un système séculaire de services domestiques féminins et informels.»

[par semaine, le transport n'est pas payé]. Alors... c'est vrai que je donne pas de bain, mais si je donnais un bain ça serait un dollar de plus».

Dans ces conditions, les EESAD peinent à garder leurs travailleuses, qui continuent pour un bon nombre d'entre elles à travailler à leur propre compte, cumulant emplois à temps partiel, temporaires, voire ponctuels.⁵

Refolement et exclusion

Les dynamiques de restructuration du marché du travail durant cette période de féminisation du salariat ont créé un bassin de main-d'œuvre féminine déqualifiée et maintenue dans les marges du marché de l'emploi. Le refolement vers le salariat domestique est un mécanisme de l'exclusion. L'étude des trajectoires liées au travail domestique montre que les femmes les plus présentes sur le marché des emplois domestiques sont aussi celles ayant davantage eu recours à l'aide sociale au cours de leur vie. Les données compilées par Emploi-Québec sur le profil des femmes assistées sociales dans la région de Québec confirment d'ailleurs sans ambiguïté ce constat : parmi les « principales professions occupées avant l'aide » le plus souvent déclarées par les femmes assistées sociales, les catégories « Entretien ménager » et « Gardiennes d'enfants, gouvernantes et aides aux parents » arrivent aux premiers rangs (Emploi-Québec, 2005).

Aujourd'hui comme hier, le service domestique est un secteur « professionnel » qui figure parmi les secteurs les plus accessibles aux femmes. Il s'agit même d'un secteur vers lequel divers acteurs institutionnels ont tenté de pousser les femmes en période de « crise » du service domestique, et ce à différents moments de l'histoire de la société industrielle (Charron, 2007). Alors que des contraintes plus ou moins directes limitent, selon l'époque, la pénétration féminine des secteurs d'emplois plus prestigieux ou rémunérateurs, d'autres mécanismes favorisent leur refolement vers les métiers féminins non qualifiés. Ceux-ci prennent appui sur la longue histoire de la déqualification du travail domestique et de son assignation collective aux femmes dans le cadre familial. Le désengagement de l'État dans les services publics, même s'il s'accompagne de la mise en place de différentes structures destinées à formaliser certaines niches d'emplois domestiques, contribue à la perpétuation parallèle d'un système séculaire de services domestiques féminins et informels. Ainsi, d'un côté ou de l'autre des frontières du marché, du secteur public et de la famille, ce sont des femmes qui, rémunérées ou

non, assurent la continuité des services domestiques et de soin, à toutes les phases de développement de l'État social.

Notes

1. La base empirique de cette thèse est un corpus d'une trentaine de récits de vie de femmes ayant expérimenté diverses formes de travail domestique rémunéré au cours de leur existence, dans la région de Québec.
2. Le *care* désigne à la fois l'ensemble des tâches et des dispositions mentales et affectives nécessaires à la prise en charge matérielle et symbolique des besoins des personnes en situation de dépendance. L'expression est souvent utilisée sans traduction par les auteures francophones pour en préserver la richesse polysémique (Molinier, Laugier et Paperman, 2009).
3. L'expression est de Liane Mozère (2000 : 87).
4. Les politiques d'immigration en sont une autre illustration, qu'on ne peut malheureusement développer dans le cadre de cet article.
5. Récemment, le Réseau des EESAD a sonné l'alarme sur un regain du travail au noir dans le domaine de l'aide à domicile (Alexandre Duval, « Des milliers de travailleurs au noir dans l'aide à domicile? », Radio-Canada, 13 novembre 2016, [en ligne] : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/814192/aide-domicile-travail-au-noir-economie-sociale>).

Références

- Baillargeon, D. (1996). « Les politiques familiales au Québec : une perspective historique », *Lien social et politiques - RIAC*, n° 36, p. 21-32.
- Bilodeau, Louise (1989). *Mise en oeuvre du design organisationnel dans une petite organisation à but non lucratif*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Bloch, F. et M. Buisson (1998). *La garde des enfants : une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Bureau de la statistique du Québec (BSQ) (1999). *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde. Rapport d'analyse descriptive*.
- Charron, Catherine (2007). *La question du travail domestique au début au XX^e siècle au Québec : un enjeu à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1900-1927*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec.
- Charron, Catherine (2015). *Parcours de travail*

aux marges de l'emploi. *Récits du salariat domestique, Québec, deuxième moitié du XXe siècle*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, Québec.

Conseil du statut de la femme (CSF) (2006). *L'économie sociale et sa filière de l'aide domestique: quel avenir pour l'emploi des femmes?*, Québec, CSF.

Delphy, Christine (1998). *L'ennemi principal*, t 1.: *Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

Deslongchamps, M. (1987). *La politique des services de garde à l'enfance - résumé*, Longueuil, Office des services de garde à l'enfance, Direction de la recherche et des communications.

Duval, Alexandre (2016). « Des milliers de travailleurs au noir dans l'aide à domicile? », *Radio-Canada*, 13 novembre 2016, [en ligne]: <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/814192/aide-domicile-travail-au-noir-economie-sociale>

Emploi-Québec (2005). *Les femmes dans la Capitale-Nationale*. Québec, Direction de la planification, du partenariat et de l'information sur le marché du travail, Emploi-Québec, 29 p. Aubry, F., C. Jetté et Y. Vaillancourt (dir.) (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Fougeyrollas-Schwebel, D. (1996). « Le travail domestique : économie des servitudes et du partage », dans H. Pirata et Danièle Senotier (dir.), *Femmes et partage du travail*, Paris, Syros, p. 87-101.

Fournier, J. (2000). « Aide à domicile : pour que l'économie sociale demeure de l'économie sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 2, p. 193-206.

Glucksmann, M. (1997). « L'organisation sociale globale du travail. Une nouvelle approche pour une analyse sexuée du travail », *Les Cahiers du Mage*, nos 3-4, p. 159-170.

Jenson, Jane (2001). « D'un régime de citoyenneté à un autre : la rémunération des soins », *Travail, genre et sociétés*, vol. 6, n° 2, p. 43-58.

Kergoat, Danièle (1998). « La division du travail entre les sexes ». J. KERGOAT et al., dir. *Le monde du travail*. Paris, Éditions La Découverte, p.319-335.

Kergoat, Danièle (2001). « La division du travail entre les sexes », dans J. Kergoat et al. (dir.), *Le monde du travail*, Paris, La Découverte, p. 319-335.

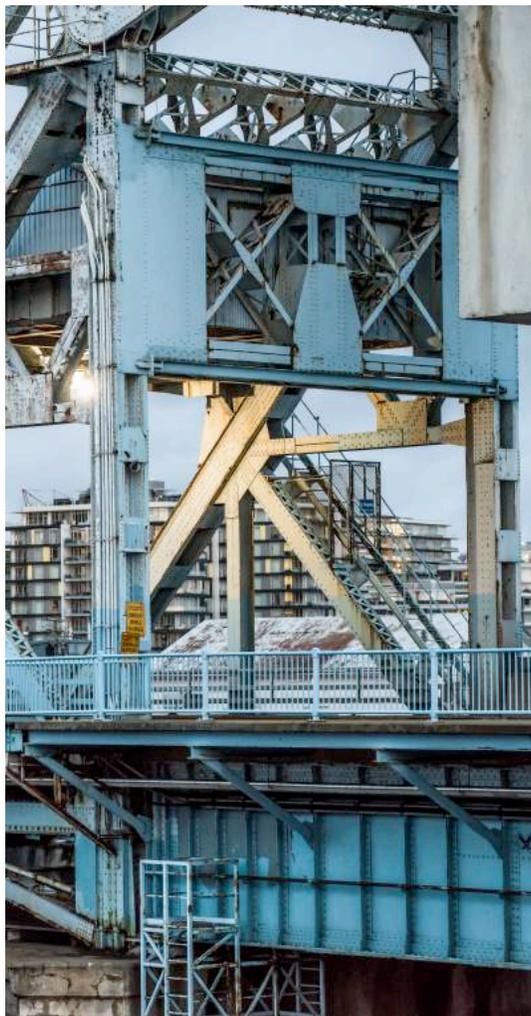
Maruani, M. (2003). *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Molinier, P., S. Laugier et P. Paperman (dir.)

(2009). *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot et Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot ».

Mozère, L. (2000). « "Maman sérieuse cherche enfants à garder..." ». *Petits métiers urbains au féminin*, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, p. 83-89.

Noiseux, Yanick (2011). « Travail atypique au Québec : les femmes au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi, 1976-2007 », *Labour/Le travail*, n° 67, p. 95-120.



unsplash pexels